



Puis-je poursuivre le vendeur pour vice caché ?

Par **laurent**, le **15/03/2012** à **16:28**

Bonjour,
j'ai échangé le 26 février 2012 une moto contre un quad. Nous sommes oartis sur un échange sur la base de 2000€. je me suis rendu compte, apres avoir emmené le quad chez un garagiste que le moteur est pret a lacher. Il me fait deux devis de reparation, un de 700€ (dans le meilleur des cas) l'autre de 1300€.
De plus le vendeur ma dit que son quad etait de 2003, hors le quad est de 1994.
Je veux le poursuivre pour vice caché ... qu'en pensé vous ? merci

Par **luccho**, le **02/06/2012** à **20:20**

Bonjour luciano
j'ai acheté une voiture qui as un probleme de clim plutot le vendeur m" a dit qu'il manquait que du gaz donc a mes frais j'ai ete mettre du gaz ;malgré je me rend compte que la voiture ne clim tjours pas et sa se declanche . du gout tlours a mes frais j'ai ete faire le diagnostic ,verdict le compresseur est mort . et maintenant le vendeur s'n decharge il a un garage ce monsieur et ne m'a pas fournis de garantie. que puis je faire pour poursuivre cet arnaqueur merci

Par **luccho**, le **02/06/2012** à **20:22**

je rajoute que j'ai la voiture depuis 8 jours est til trop tard que je me retract il as deja toucher mon cheque